



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 31 JANVIER 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 janvier 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 7 février 2011

RECONQUETE DU PATRIMOINE URBAIN ET
ARCHITECTURAL DU SITE BOINOT -
AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE
D'OEUVRE - VALIDATION DE L'AVANT
PROJET (APD-AVP)

Accusé de réception de la préfecture en date du lundi
07 février 2011

Présidente :

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Nathalie SEGUIN - Mme Josiane METAYER - Mme Delphine PAGE - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

Conseillers :

M. Bernard JOURDAIN - M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Jean-Pierre GAILLARD - M. Frédéric GIRAUD - M. Gérard ZABATTA - M. Alain BAUDIN - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - M. Aurélien MANSART - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Blanche BAMANA - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

Secrétaire de séance : Mme Chantal BARRE

Excusés ayant donné pouvoir :

Gaëlle MANGIN donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Marc THEBAULT

AMERU

**RECONQUETE DU PATRIMOINE URBAIN ET ARCHITECTURAL DU
SITE BOINOT - AVENANT N°1 AU CONTRAT DE MAITRISE
D'OEUVRE - VALIDATION DE L'AVANT PROJET (APD-AVP)**

Monsieur Pascal DUFORESTEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Par délibération en date du 7 décembre 2009, le Conseil municipal a approuvé le contrat de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par ATELIER NOVEMBRE pour la requalification du Site BOINOT.

La phase de conception a démarré en janvier 2010 et les premières études de maîtrise d'œuvre se sont déroulées au cours de l'année 2010. Les éléments de réponse au programme ont été étudiés et ont permis de définir un plan masse des aménagements projetés, ainsi que les orientations techniques préconisées dans le cadre du rendu d'avant projet qui fait aujourd'hui l'objet du présent avenant APD-AVP.

L'article 9 du Cahier des Clauses Particulières du marché de maîtrise d'œuvre prévoit qu'un avenant valide l'avant-projet et fixe le coût prévisionnel des travaux sur lequel le maître d'œuvre s'engage.

L'enveloppe financière du projet global (valeur janvier 2010 – date du marché initial hors actualisation des prix) est aujourd'hui fixée à 10 381 850 € HT (soit 12 416 692,60 € TTC) et se décompose de la manière suivante :

- une tranche ferme pour l'aménagement Nord du site (Phase 1 - 2013) : démolition bâtiment porche, restructuration du bâtiment atelier, du bâtiment pont et du château d'eau, traitement de surfaces et réseaux, traitements paysagés, éclairages extérieurs, eau chaude sanitaire solaire et production géothermique – non compris mobilier, second œuvre et équipements de cuisine - pour un montant travaux de 2 184 300 € HT.
- Une tranche conditionnelle pour l'aménagement du reste du site (Phase 2 – après 2015) pour un montant travaux de 8 197 550 € HT.

L'avenant prévoit également que la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre soit arrêtée.

La rémunération de la maîtrise d'œuvre reste inchangée par rapport au marché initial. Elle est fixée définitivement à 1 143 603,60 € HT (soit 1 367 749,91 € TTC) et se décompose comme suit :

- rémunération définitive tranche ferme (Phase 1) = 459 963,41 € HT
- rémunération définitive tranche conditionnelle (Phase 2) = 683 640,19 € HT

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver l'avant projet (APD-AVP) élaboré par l'équipe ATELIER NOVEMBRE ;
- fixer le montant prévisionnel des travaux, tel qu'il ressort de l'avant projet et qu'il figure dans l'avenant ;
- fixer le forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre, tel qu'il figure dans l'avenant ;
- Autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre avec l'équipe mandatée par ATELIER NOVEMBRE.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	0

Pour Madame le Maire de Niort
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Pascal DUFORESTEL